

SÉJOUR VIAS PLAGE

DU MARDI 11 AU VENDREDI 21 JUILLET 2023

14-17 ANS (14 ANS RÉVOLUS)



RÉUNIONS D'INFORMATION

Parents : 16 juin à 18h à Horizons : moment d'échange privilégié avec l'équipe.

Jeunes : Une première rencontre avec les jeunes est programmée le 7 juin à 16h00 à Horizons. Ce temps aura pour but de faire connaissance et de proposer à l'ensemble du groupe des actions collectives afin de récolter des fonds supplémentaires pour les loisirs sur place.

Projet éducatif

Horizons est une association loi 1901, laïque, créée en 1964, à l'initiative d'habitant-es de la commune. Agréée éducation populaire, elle développe auprès de la population meylanaise des actions et des activités régulières, éducatives, culturelles ou de loisirs, visant :

- l'épanouissement de l'individu et le développement de son autonomie
- le renforcement du lien social entre les habitants de la ville (âge, quartier)
- l'apprentissage et le développement de la citoyenneté
- la réduction des inégalités sociales et l'insertion sociale

L'association porte une attention particulière à l'accompagnement de jeunes.

Nous disposons de plusieurs modes d'accueil : les points accueil jeunes, le centre de loisirs au Clos des Capucins, les stages aux vacances scolaires, les ateliers annuels, les animations sportives de rue, les tournois, les animations globales et les centres de vacances. Chaque mode d'accueil a des objectifs et une organisation adaptés. Une équipe expérimentée associe bénévoles et professionnels.

Horizons conçoit le séjour comme un lieu et un moment de loisir et de vacances où les participants vont vivre autrement, hors du contexte familial et scolaire, favorisant l'apprentissage de l'autonomie. La vie collective est organisée de façon à développer les relations et les échanges entre tous, en prenant en compte chaque enfant.

Objectifs du centre de vacances :

- Favoriser la convivialité, les loisirs, le jeu, les échanges, l'écoute mutuelle entre les participant-es, dans un cadre sécurisant et détendu.
- Permettre l'expérimentation, la détente, la prise d'initiative, la découverte d'un autre environnement,
- Faciliter la mixité sociale, la socialisation par la vie de groupe, l'acceptation de ses différences avec les autres et l'apprentissage des règles,
- Développer l'autonomie de l'enfant par rapport à la famille.

La compétence d'Horizons s'appuie sur une préparation importante, un suivi, la connaissance des équipes d'encadrement et les relations qui se tissent tout au long de l'année avec les familles.

Lieu et hébergement

Le séjour se déroulera à Vias, plage en bord de mer, tout près de Béziers. Ce séjour peut accueillir jusqu'à 24 jeunes.

Nous serons hébergés au camping GCU Améthyste, situé à quelques mètres de la plage. Bien ombragé, il offre toutes les commodités indispensables au bon fonctionnement d'un groupe d'adolescents : sanitaires, douches chaudes, terrain de volley. Nous aurons également accès à la piscine du camping GCU voisin. Les jeunes seront 3 par tentes (tentes 4 places).

Nous aurons aussi une tente cuisine afin de stocker les denrées alimentaires et préparer les repas. Le matériel d'animation et pédagogique sera disponible tout au long du séjour. Une tente infirmerie sera montée si nécessaire.



Transports

Les horaires de départ et de retour vous seront communiqués lors de la réunion en juin.

Rendez-vous devant l'école Mi-plaine **le mardi 11 juillet au matin.**

Nous partirons en bus de Meylan en direction de Vias plage avec le groupe des 12-14 ans qui sera déposé à Vendres plage. Prévoir un pique-nique pour le repas du midi ainsi qu'un goûter.

Retour devant l'école Mi-plaine **le vendredi 21 juillet en fin de journée**

L'équipe d'encadrement assurera la sécurité des participants lors de tous ces déplacements.

Encadrement

L'équipe d'encadrement est composée d'un directeur, et de 3 animateur·trice·s. L'ensemble de l'équipe assure la logistique quotidienne, veille à la sécurité physique et affective des jeunes. L'équipe sera disponible pour les jeunes, à l'écoute de leurs envies, de leurs problématiques, de leurs questionnements et réflexions et ce afin de leur permettre de vivre un véritable séjour de vacances.

L'équipe mettra tout en œuvre pour permettre au jeune d'être acteur de ses vacances, de l'impliquer et le responsabiliser dans les différents temps d'une journée, au travers des activités (choisir, proposer, gérer son matériel), de la vie quotidienne (découvrir, faire, participer...).



La vie quotidienne

Le rôle de l'animateur sera d'accompagner le jeune vers l'autonomie, en créant un cadre dans lequel il peut évoluer en toute sécurité.

1. Les règles de vie

Elles sont décidées par l'équipe d'animation et proposées ensuite à l'ensemble du groupe, pendant la réunion de préparation et au début du séjour. A ce titre dès le premier jour, nous réunirons les jeunes pour discuter ensemble de ces règles afin qu'elles soient entendues et respectées.

Certaines règles ne sont pas négociables, notamment, celles ayant un rapport à la loi (consommation d'alcool, cigarettes, stupéfiants) ou celles relevant de la sécurité et du respect des autres.

Impliqués dans les règles de vie, les jeunes pourront d'autant mieux les respecter.



La cigarette : la loi de mars 2009 stipule qu'il est interdit de fumer dans les espaces (fermés ou non) accueillant des mineurs et qu'aucun espace fumeur ne peut y être aménagé. Le séjour sera donc un **séjour non-fumeur**.

Les sorties libres : ce sont des temps importants et nécessaires pour les jeunes. Ils pourront circuler librement dans le camping et être autorisés à partir explorer le village, si l'attitude du groupe et la confiance envers les jeunes le permettent. Dans ce cas, un horaire, un lieu de rendez-vous et une circulation en binôme au minimum sont exigés.

2. Les repas

L'équipe veillera à l'équilibre alimentaire et sera attentive à ce que les repas soient des moments privilégiés d'apprentissage, d'échanges et de convivialité.

Les jeunes participent pleinement à l'élaboration des repas, aux courses et aux tâches collectives (cuisine, vaisselle...). La proximité avec le village de Vias et aussi d'Agde et de Béziers, nous permettent d'avoir des produits frais et de varier quotidiennement les menus.

3. Les activités

Le programme sera principalement axé autour des activités nautiques et de la découverte du patrimoine local.

Au programme : baignades en mer, excursion à Agde, Béziers, journée à Aqualand, sortie vélo sur le canal du midi, water jump ,, fun boat..

4. La relation avec les familles

Avant le séjour, une réunion permet aux parents de rencontrer le directeur du séjour. Il restera disponible jusqu'au moment du départ.

En cours de séjour, des informations sur le déroulement du camp sont disponibles sur le site d'Horizons, www.horizons-meylan.com.

En fin de séjour, une fiche d'évaluation est remise aux familles et aux jeunes.

Après le séjour, Horizons organisera une journée "réparation des tentes" afin de les remettre en état pour les prochaines vacances. Nous solliciterons votre aide ou celle de votre enfant pour quelques heures de "main-d'œuvre" en toute convivialité! Merci d'avance de votre implication.



MATERIEL PERSONNEL à prévoir :

Prévoir de prendre un grand sac (de type 60 l) et un sac à dos pouvant contenir un pique-nique et une serviette de plage.

Il est indispensable de ne pas partir trop chargé. Il sera possible de laver du linge sur place.

Chaque jeune doit apporter :



- Duvet
- matelas (type Karimat)
- chaussures : 1 pour marcher et 1 pour aller dans l'eau
- Une paire de tongs
- survêtement
- shorts, tee-shirts, sweat
- maillot de bain
- serviette de bain
- coupe-vent ou vêtements de pluie
- veste (type polaire)
- casquette
- nécessaire de toilette
- lampe de poche
- crème solaire
- **une gourde (obligatoire)**
- lunettes de soleil
- anti-moustiques
- Lampe frontale (ou de poche)
- Sac à dos pour les excursions.



Santé

Tout médicament ne pourra être administré que s'il est accompagné de l'ordonnance et remis au responsable du séjour.

Pour tout enfant porteur de handicap, même léger, une rencontre entre la famille et le responsable du séjour est indispensable pour envisager les meilleures conditions d'accueil.

L'information doit être communiquée au secrétariat dès l'inscription.

DIVERS

L'argent de poche : pour 11 jours nous estimons que 30 € seront grandement suffisants. L'argent sera géré par le jeune. Il est fortement déconseillé d'emporter des objets de valeur (portables, baladeurs bijoux...), ceux-ci attirant souvent les convoitises. Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse de matériel personnel.

Le portable : l'usage du téléphone portable n'est vraiment pas conseillé pour la vie en collectivité. Cependant, il n'est pas interdit (coup de fil aux parents, communication avec les adultes sur place). L'équipe sera toutefois amenée à intervenir si elle estime qu'un jeune en abuse. Nous estimons que le séjour doit rester un espace de partage avec les personnes présentes.

En cas de perte ou vol, Horizons dégage toute responsabilité.

FORMALITÉS ET PAPIERS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT

! Le jour des inscriptions :

Versement d'arrhes, 30 % du prix du séjour avec un minimum de 70 €.

Pour les familles ayant droit à une aide VACAF, Horizons étant agréé par la CAF de l'Isère, pensez à vous rapprocher de notre secrétariat pour que nous puissions valider votre dossier sur internet.

Pour les familles bénéficiant d'une aide de leur CE ou de leur employeur versée directement à Horizons, fournir : une attestation de prise en charge précisant le montant de celle-ci.

! Le jour de la réunion à HORIZONS :

- Fiche sanitaire de liaison dûment remplie.
- Test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances. Formulaires disponibles au secrétariat.

! **Solde du séjour à régler le 10 juin au plus tard** (voir avec le secrétariat les possibilités de règlement).

ANNULATION D'INSCRIPTION

Possibilité de souscrire avec Horizons une assurance annulation auprès de la MAIF, **au plus tard dans les 3 jours** suivant l'inscription, d'un montant de 27 € pour les Meylanais et 32 € pour les extérieurs à Meylan.

Pour toute inscription et jusqu'à 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier.

Condition d'annulation **avec** assurance :

Sous conditions (cf document de la MAIF) et avec justificatif, 100% du séjour peut être remboursé.

Condition d'annulation **sans** assurance :

A partir de 29 jours avant le départ : 40% du prix du séjour reste dû.

En cas de retour de l'enfant pour cause d'indiscipline, les frais de transport de l'enfant et de l'accompagnateur seront à la charge de la famille. Dans ces conditions, 100% du séjour reste dû.

ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITE CIVILE

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont assurés auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France) en accident responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Le montant des garanties peut vous être précisé à votre demande. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. En cas d'accident, la MAIF interviendra après remboursement par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance ne couvre pas les remboursements de séjours écourtés (quelles qu'en soient les raisons).

Sauf avis contraire de votre part, les photos prises durant le séjour pourront illustrer nos publications.

Si, pour des raisons disciplinaires, le directeur du séjour décide du renvoi d'un jeune dans sa famille, les parents prendront en charge son voyage de retour ainsi que les voyages aller-retour de l'accompagnateur.

